

**COMMUNE DE PONT A MARCQ**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX RUE MITTERAND**

**DATE ET HEURE LIMITEES DE RECEPTION DES OFFRES :**

**VENDREDI 22 JUIN 2018 A 12 HEURES**

**MAIRIE DE PONT A MARCQ**

**PLACE DU BICENTENAIRE**

**PONT A MARCQ 59710**

**TEL 03 20 84 80 80**

Les différents chapitres ci-dessous du présent document ont un caractère complémentaire et ne pourront, en cas de divergences éventuelles, être opposés entre eux.

## **1) CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES**

### *- Objet de la consultation*

La commune de Pont à Marcq envisage de réaliser une extension d'une aire de jeux existante rue Mitterrand, près du bâtiment communal PAMAccueille et du groupe scolaire de Pont à Marcq pour un budget HT d'environ 50 000 euros.

Cette extension sera à réaliser en un seul temps, sans excéder un mois.

L'ensemble des jeux sera à installer sur une grave drainante sur lesquelles des sols souples de sécurité seront à prévoir pour chaque jeu et dont leurs épaisseurs varieront en fonction des HIC de chaque jeu. Etant donné le support en grave, il sera demandé un minimum de 40MM de SBR et 10 MM de couche de finition EPDM

Des cheminements (environ 60M2) seront à réaliser en fonction de ceux existants et permettront aux enfants d'aller d'un jeu à un autre en gardant les pieds au sec à l'aide des chemins.

Ces chemins devront être réalisés en sable de marquise stabilisé traité à 4 % avec des voliges périphériques en châtaignier ép. 20 MM( option possible autre matériaux) . Ils comprendront les travaux de terrassement géotextile, grave de fondation compactée et le revêtement en sable stabilisé.

### *- Etendue des travaux*

Les travaux consistent à fournir et poser 7 nouveaux jeux destinés à des enfants de 2 à 12 ans et du mobilier urbain en harmonie esthétique avec l'existant et d'ajouter des cheminements.

### *- Connaissance des lieux et du site géographique*

L'ensemble du projet est situé rue Mitterrand à Pont à Marcq, dans l'espace vert attenant à l'actuel aire de jeux près du bâtiment communal PAMAccueille et du groupe scolaire de Pont à Marcq.

### *- Obligations de l'entrepreneur*

Dans son offre, l'entrepreneur aura prévu la totalité des équipements nécessaires à la mise en œuvre de son chantier. Il devra sécuriser la proximité du site de manière à ce que tout danger potentiel soit écarté.

### *- Acceptation des travaux*

L'entrepreneur doit, avant tout commencement du chantier, vérifier en présence du représentant du maître d'ouvrage les métrés et les quantités de matériaux nécessaires à l'exécution des travaux, au cours de cette visite, l'entrepreneur du présent marché formulera toutes les observations utiles. Aucune réclamation ne sera admise de la part de l'entrepreneur après cette pré-visite.

### *- Garanties des ouvrages, assurances,*

l'entrepreneur déclare être parfaitement assuré au point de vue responsabilité civile que ce soit au titre de fabricant ou de poseur.

La garantie devra être au minimum de 1 an pour les sièges de balançoires, les chaines, de 3 ans pour les ressorts et panneaux HPL, de 10 ans pour la bonne tenue de l'équipement et défaut sur les éléments de la structure (bois et métal).

Le contrôle de conformité sera fourni à la livraison du chantier ainsi que tous autres documents relatifs à la conformité des jeux

## **2) PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

### *- Réglementation*

L'entreprise doit respecter les normes techniques en vigueur au moment de l'établissement de son offre.

### *- Matériaux et mise en œuvre*

Ils devront répondre aux normes et prescriptions en vigueur, notamment celles des documents cités à l'alinéa « réglementation »

Les matériaux non traditionnels et leur mise en œuvre seront conformes aux prescriptions des Avis Techniques ou des cahiers des charges les concernant.

Les poteaux d'ossature des jeux seront en bois de pin massif hors cœur 1<sup>er</sup> choix traité en autoclave sous vide, classe IV et d'une section minimale de 100 MM. Les bois ne doivent nécessiter aucun entretien. Les planchers et assises seront en panneaux multiplis antidérapant d'épaisseur 18 MM minimum.

Les toits et panneaux décoratifs seront en HPL, résultant d'un mélange de copeaux et de résine. Leurs épaisseurs varieront selon les parties considérées des jeux. Ils seront de couleurs différentes pour plus d'attractivité.

Les parties métalliques seront en acier ou en inox. Les pièces galvanisées le seront par galvanisation à chaud.

L'ensemble des assemblages se fera par visserie zinguée.

### *- Sécurité sur le chantier*

L'entrepreneur assurera la sécurité des personnes selon les règlements en vigueur (code du travail), il doit fournir tous éléments de protection nécessaires et les évacuer en fin de chantier.

L'entrepreneur ne mettra en poste et n'utilisera que des matériels conformes aux normes en vigueur, et veillera à ce que ceux-ci soient en permanence maintenus en parfait état d'entretien et de fonctionnement, ceci visant tant la sécurité des personnes que celles des biens concernés.

## **3) DESCRIPTIF ET POSITION DES OUVRAGES**

Exécution des ouvrages tels qu'ils sont prévus dans les conditions précisées au présent cahier des clauses techniques particulières.

Localisation : rue Mitterrand

Emplacements : voir plan en annexe 1

L'entreprise sera seule responsable des quantités portées sur son devis. L'offre demeure globale et forfaitaire.

## **4) DETAIL DES PRESTATIONS**

### *- Extension d'une aire de jeux existante destinée à des enfants de 2 à 12 ans :*

- Une balançoire double dotée de 2 sièges plats et d'une nacelle nid d'oiseau, la capacité de l'ensemble sera d'au moins 7 places accessible PMR. La surface de sol de sécurité devra être comprise entre 35 et 45 M2
  - Un manège rotatif avec assises d'une capacité de 6 places accessible PMR. La surface en sol de sécurité devra être d'environ 25 M2
  - Une cabane ou véhicule avec toits à 2 éléments comprenant des tables et bancs reliés entre eux par une poutre à plateau et un tunnel. La capacité de l'ensemble sera d'au moins 20 places. La surface en sol de sécurité devra être comprise entre 35 et 40 M2.
  - Un jeu à ressort double en face à face. La capacité du jeu sera de 2 places. La surface en sol de sécurité sera d'environ 10 M2
  - Un jeu à ressort double en côte à côte. La capacité du jeu sera de 2 places. La surface en sol de sécurité sera d'environ 13 M2
  - Deux panneaux ludiques de manipulation équipés de figurines à déplacer. La capacité sera de 2 places. A planter de manière que l'enfant ait les pieds sur le sol de sécurité en utilisation.
- *Le mobilier urbain*
- 3 bancs en bois de pin traité autoclave classe IV, les bancs devront être scellés sur une dalle béton
  - 1 corbeille d'ossature métallique avec parements en demi-rondin de pin traité autoclave classe IV, et un seau en acier galvanisé avec couvercle

## **5) LES CRITERES D'ATTRIBUTION**

PRIX 60 %

VALEURS TECHNIQUES 30 % (qualité des matériaux, qualité des sols, implantation dans l'espace)

DELAIS 10 % (rappel : travaux à réaliser sans interruption sur une période d'un mois maximum à définir avec le pouvoir adjudicateur), si l'entreprise certifiée s'engage sur un délai plus court, elle sera gratifiée de 10 points, si plusieurs entreprises s'engagent sur un délai plus court, la gratification se fera au pro rata de l'offre.

## **6) PLANNING – PLAN**

L'entreprise fournira un planning

L'entreprise fournira un plan d'implantation ou figurera le phasage des jeux

## **7) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

*Contact technique*

Pour tous renseignements techniques concernant le présent marché, les entrepreneurs devront entrer en contact avec :

Monsieur Philippe MERCIER

Responsable du service technique de la commune de Pont à Marcq

Tél 06 07 54 01 96

Mail : [stpam@ville-pontamarcq.fr](mailto:stpam@ville-pontamarcq.fr)

*Renseignements d'ordre général*

Madame Marie Paule RAUX

Adjointe aux affaires scolaires, à joindre en Mairie de Pont à Marcq